

PUY-DE-DOME

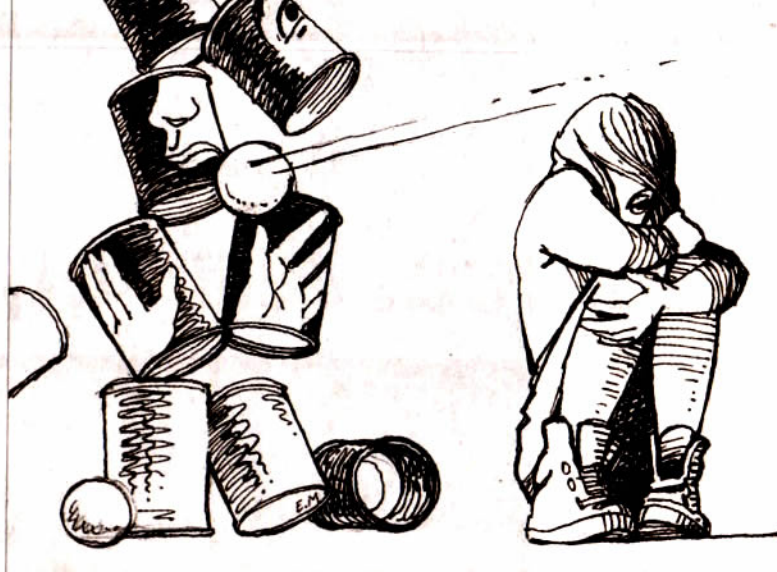
PARTAGE ■ Les fêtes de Noël ne sont pas synonymes de bonheurs enfantins pour tous les parents

Les ravages de l'aliénation parentale

ces conductes pour tant certains parents à organiser le désert affectif de leur enfant.

BLANDINE HUTIN
blandine.hutin@centrefrance.com

On écoute ses histoires, et on ne peut pas y croire. Tant de déraison et d'excès pour tant de désamour et de souffrance... Depuis une dizaine d'années, l'aliénation parentale fait (trop) doucement son chemin dans les esprits ; un concept qui, lors d'une séparation, transforme l'enfant en jouet aux mains d'un des parents, manipulé pour détruire l'ex-conjoint. « Nous ne sommes pas des parents parfaits, mais nous faisons le mieux possible pour que l'enfant soit bien, à l'école, avec les copains, en famille. Et un jour, on se retrouve face à un enfant qui nous déteste ».



DANGER. L'enfant est la première victime des coups bas de ses parents. DESSIN ERIC MOREL

« L'enfant est une bombe à retardement »

L'aliénation parentale pourrit la vie du parent exclu, elle détruit également celle de l'enfant. « Il est une bombe à retardement, résume Joëlle Martin, qui nourrit une haine envers les autres, envers l'environnement, la vie et le passé de l'autre parent ». Des enfants asociaux, avec un rapport à la loi aberrant, une confiance en soi dégradée, une identité sexuelle fragile, une perception de la réalité problématique, un rapport aux autres distordu (rejet de la faute sur l'autre, lien à l'autre sans condition possible). « Des graines de délinquants », pas toujours faciles à détecter. Outre des troubles psychosomatiques, des conduites à risque, un échec ou un surinvestissement scolaire, une conduite antisociale, des expériences sexuelles précoces, des suicides ou des accidents plus nombreux que chez les autres enfants doivent alerter.

deux ans, elle ne voit plus son fils aimé et lutte, comme on s'accroche à une branche, pour faire connaître l'aliénation parentale, prévenir ses ravages et soutenir ceux qui en sont victimes. « Ca démarre de manière insidieuse, par des reproches, des allégations mensongères. Et ça va crescendo... Toujours sur des sujets qui n'ont pas de sens ».

Tiraillé entre un parent tout blanc, qui souffre et lève toute contrainte, et le parent tout noir, qui maltraite, abuse

le terme ». Un choix qui ne satisfait pas encore le parent aliéné. Qui, de procédures judiciaires en vexations, fait de la vie de son ex-conjoint un enfer. « L'un des buts des parents aliénants, c'est de détruire l'autre, financièrement, psychologiquement, socialement ». Et impossible, semble-t-il, de faire entendre raison : juges, proviseurs, amis, inconnus même, tous semblent se liquer contre le parent aliéné. « Sans être parano, c'est du

Et si peu de recours. « Il faut tenir bon », lâche Joëlle Martin. Soutenir les procédures judiciaires autant que possible. Ne pas rester seul. Continuer à vivre. « Il faut se dire qu'un jour ou l'autre, nos enfants auront besoin de nous. Alors on reste digne, on sourit sur les photos alors qu'on a seulement envie de pleurer, et on vit une vie la plus riche possible. On ne va pas, en plus, faire peser sur eux le poids d'avoir arrêté de vivre pendant tout ce temps-là ».

Info plus

Soutien. L'ACALPA (association contre l'aliénation parentale) est présente en Auvergne depuis un an. Une cinquantaine de parents ont déjà fait appel à elle. Son but est de faire connaître ce syndrome, d'alerter sur ses ravages et d'offrir conseils techniques et soutien psychologique aux victimes. Contact : Joëlle Martin, déléguée régionale, tél.06.10.31.25.36. Site national : www.acalpa.org

Législation. Priver abusivement un enfant d'un de ses parents, honorable et aimant, est une violation de la Charte des Droits de l'Homme, du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de la Loi sur l'Autorité Parentale de 2002.

Pour une déjudiciarisation du divorce

Sortir de l'aliénation parentale, peu de parents y parviennent. Le mieux reste de ne pas y tomber. Pour cela, l'ACALPA réclame une déjudiciarisation des divorces, selon un modèle appliqué notamment en Allemagne et au Benelux. Elle prépare une proposition de loi, qu'elle soumettra à la commission de la famille. Ce texte inscrira, de prime abord, les conjoints dans un processus de médiation obligatoire, avec suppression temporaire de l'autorité parentale à tout parent qui s'y refuserait. « Des juges tout puissants, des parents infantilisés, des enfants sacrifiés et des avocats qui parfois alimentent le conflit, ce n'est pas tenable. Il faut replacer les responsabilités des adultes au niveau parental. Qu'ils puissent s'entendre sur leur vie avec l'enfant. Il faut rendre à chaque parent ses responsabilités, sans rogner les ailes de l'un ou l'autre ».

En chiffres

1
5 %
divorce sur 5 se passe mal des enfants touchés par l'aliénation parentale

Joëlle Martin est déléguée régionale de l'ACALPA, l'association contre l'aliénation parentale. Depuis plus de